

LA FRATERNITÉ COMME AIGUILLON ET OBJECTIF

Perspectives

*par Vincent Berthet, Claude Royon, Pierre Grandjean **

A analyser ces deux « monstres » successifs -le tsunami et la mobilisation mondiale de l'aide- et leurs effets, plusieurs interrogations s'imposent.

Les catastrophes du mal-développement

Soyons honnêtes, et cessons à propos du tsunami de parler de « catastrophe naturelle » : parlons de phénomène naturel, devenu catastrophe par le fait d'une carence de solidarité chronique ! Des-raz-de-marée se produisent aussi au large du Japon, mais avec un nombre de victimes très faible parce que l'on a mis en place sur la zone Pacifique (depuis près de soixante ans !) les systèmes de détection et d'alerte adéquats. Et il reste tout aussi révoltant en décembre 2005, comme ce l'était le 26 décembre 2004, que, grâce à leur instinct, les éléphants et les insectes soient mieux protégés, sur les rives de l'Océan Indien, que les populations (1).

L'équipement effectif en dispositifs analogues, par le financement promis par un certain nombre d'Etats, de ces zones principalement habitées par des populations pauvres sera le test véritable de la solidarité déclarée, et plus encore déclamée, envers elles. C'est également à ce domaine - le respect par les gouvernements, jusqu'au bout, de leurs engagements en matière d'aide à la prévention - que doit s'appliquer la vigilance de tous les citoyens qui se sont mobilisés à la suite du tsunami.

Car jusqu'à nouvel ordre, on ne peut pas éviter les séismes, terrestres ou sous-marins (2) ; on peut par contre empêcher que se produise ce que la solidarité internationale, engoncée dans sa « matérialité » (soigner, héberger, reconstruire...) ne peut précisément jamais compenser (3) : les séismes intérieurs, les larmes des veufs et des orphelins, les ruptures qui surviennent, du fait de trop nombreux décès, dans les dynamiques de développement des communautés, et même les atteintes portées à certaines identités culturelles.

À l'élan massif de solidarité, préexiste en fait une indifférence massive aux risques vitaux (4) -dont celui de mourir de faim-encourus par de très nombreux peuples. La gestion des relations internationales, dont leur composante « aide au développement » est basée sur l'entretien d'un dualisme social à l'échelle mondiale, sur une inégalité des capacités ouvertes aux

** Economie & Humanisme*

(1) Les habitants des Iles Andaman ont été en large partie épargnés par leur attention aux comportements « bizarres » des oiseaux dans les moments précédant le raz-de-marée.

(2) Les effets dévastateurs des raz-de-marée déclenchés par un séisme éloigné des rivages étant plus faciles à prévenir, du fait de la lenteur de la progression de la vague initiale, que ceux des tremblements de terre.

(3) Tout en n'omettant pas les actions de « soutien psychologique » conduites par certaines organisations locales ou étrangères, leur existence attestant précisément de l'envergure des blessures intérieures.

(4) Cette indifférence étant constatée par les organisations de développement indiennes dans les « excellents » milieux scientifiques de leur propre pays...



uns ou aux autres ; en dépit, ou même en violation, de l'ensemble des engagements pris par les États dans une pléiade de pactes et traités internationaux.

En ce sens, la période coloniale, tacitement mais implacablement fondée sur une asymétrie des droits reconnus par les plus puissants à une partie des habitants du monde, est loin d'être close... La « catastrophe » du 26 décembre 2004 n'est en rien déliée des rapports de force et des dominations courantes qui affectent les relations internationales. Et c'est vers les changements de ces logiques globales, à n'en pas d'en douter, que l'essentiel de la solidarité internationale doit s'orienter. Tsunami, crissements, Bhopal, même combat.

Difficile combat, en fait, car la solitude du citoyen, si libre et si fragile, des sociétés imprégnées d'ultra-individualisme le porte davantage, comme le post-tsunami l'a révélé, vers des solidarités ponctuelles, émotionnelles et donc assez facilement télé-guidées. La reconnaissance, philosophique puis inscrite dans le droit, de l'individu comme un « sujet » reste un acquis. Mais cette logique est prise à son propre piège lorsqu'elle est dissociée d'une activation de la fraternité.

Agir plus lucidement

Concernant plus directement les faits et gestes consécutifs à la vague de solidarité, plusieurs points peuvent être relevés :

■ Cette solidarité a, dans de nombreux lieux, prouvé son efficacité ; ou plus exactement son potentiel d'efficacité lorsqu'elle est articulée (elle l'est en Asie plus souvent que lors d'autres « catastrophes » mais encore insuffisamment) sur les potentiels et les attentes des groupes sociaux concernés. Les organisations collectives des « communautés », lorsque l'on peut parler, comme dans le milieu de la pêche, de communautés, se sont « imposées » comme des actrices et régulatrices sociales essentielles de l'après-tsunami.

Comment les acteurs étrangers de la solidarité internationale sont-ils préparés à intervenir aux côtés de ces organisations, notamment dans les cas où les structures « traditionnelles » sont plus opérantes que les structures « officielles » ? A l'évidence, le décroisement, qui est en cours dans les faits en Asie, entre l'intervention d'urgence et l'appui à la reconstruction ou au développement gagnerait à se traduire dans les modes d'organisation de la solidarité internationale. Les associations « mixtes » (secours d'urgence – appui permanent aux populations dans leurs dynamiques de développement) semblent plus adaptées que les associations « mono-fonctionnelles » à une gestion des aides d'urgence faisant droit,

sur tous les plans, à la dignité des « bénéficiaires », notamment des plus pauvres.

Des formes d'« alliances permanentes » entre « urgentistes » et « développeurs » peuvent se révéler également pertinentes (5). *A fortiori* l'action de solidarité internationale *ex nihilo* de certaines organisations (entreprises, médias, collectivités locales, certains services de l'État...) ne peut prétendre à la « cotation » solidarité que si ses promoteurs acceptent d'intervenir uniquement avec le relais ou en coopération étroite avec des organisations (locales ou internationales) « de terrain ».

■ L'interaction entre médias et organismes (publics ou privés) de solidarité internationale appelle certainement une réflexion approfondie. La création de liens solides, indépendamment des situations de crise, entre journalistes et acteurs de la solidarité est trop exceptionnelle encore. A long terme, la dépassionnalisation souhaitable du déclenchement des actes de solidarité (6) appelle à une éducation générale à la responsabilité internationale. Elle n'est pas sans rapport avec la progressive reconnaissance d'une « citoyenneté mondiale partagée », au sens d'une égalité pour tous des droits à vivre.

Elle ne progressera pas à travers une diabolisation des médias, leurs forces et leurs faiblesses étaient avant tout le miroir des attentes de leurs publics.

Devenir un consommateur éveillé et actif, comme de nombreuses associations de solidarité internationale le proposent, c'est « acheter équitable » ou soutenir les salariés que Nike ou autres exploitent en Asie du Sud. C'est aussi devenir un usager-client des médias à la fois prêt au dialogue et exigeant.

Vincent Berthet, Claude Royon et Pierre Grandjean

(5) Leur rareté a plus d'une fois conduit à une absence regrettable des compétences des « ONG de développement » sur les sociétés et cultures locales dans les contextes de catastrophes.

(6) Ceci n'exclut pas la place de la sensibilité dans le désir d'agir pour autrui, mais la relativise, ce que précisément une information globale de qualité peut contribuer à faire.